

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2006 B 02527

Numéro SIREN : 489 800 805

Nom ou dénomination : (groupe) astek

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2020 sous le numéro de dépôt 20744

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 17/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/20744

Déposant :

Nom/dénomination : (groupe) astek

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 489 800 805

N° gestion : 2006 B 02527



A d n P a r i s

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris,

109, rue de Courcelles - 75017 PARIS

4, rue du Bulloz - PAE Les Glaisins - 74940 ANNECY LE VIEUX

(g r o u p e) a s t e k

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 494.400 €uros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 – 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

489 800 805 RCS NANTERRE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

(exercice clos le 31 décembre 2019)



(groupe) astek

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 494.400 €uros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 - 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

489 800 805 RCS NANTERRE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

(exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale de la société groupe (astek).

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société (groupe) astek relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 29 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur

- Le paragraphe « *Nouvelles normes et interprétation IFRS* » de la note 2.3 « *Référentiel comptable* » de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019 de la norme IFRS 16 « *Contrats de location* », dont l'incidence sur les états financiers au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019 est présentée dans la note 4.2 « *Droit d'utilisation IFRS 16 et dettes de location* » de l'annexe aux comptes consolidés.
- Le paragraphe « *Rachat du Groupe Intitek* » de la note 2.1 « *Faits marquants de l'exercice* » concernant le rachat du groupe Intitek.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- *Ecart d'acquisition* : le paragraphe « *Regroupement d'entreprise et écart d'acquisition* » de la note 2.5 « *Méthodes et règles d'évaluation* » et la note 4.1 « *Ecart d'acquisition* » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes et des informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- *Première application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location* : notre approche d'audit a consisté à apprécier la pertinence et la conformité avec les dispositions de la norme IFRS 16 « *Contrats de location* » de la méthodologie retenue par le groupe pour déterminer les principales hypothèses, notamment celles relatives à la durée probable des contrats de location ou au taux d'actualisation utilisé.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire arrêté le 29 mai 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise au COVID-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 12 juin 2020.

Pour Adn Paris,
Société de Commissaires aux Comptes :



Philippe SIXDENIER,
Mandataire social



Rapport financier annuel
des comptes consolidés
Groupe Astek

31 décembre 2019



Groupe Astek
Les Patios, Bâtiment D
77-81ter, rue Marcel Dassault
92 100 Boulogne Billancourt



Table Des Matières

1.	ETATS FINANCIERS	4
1.1	ETAT DE SITUATION FINANCIERE - BILAN CONSOLIDE	4
1.2	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
1.3	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	6
1.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	7
2.	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITE DE CONSOLIDATION, METHODE ET REGLES D’EVALUATION....	8
2.1	FAITS MARQUANTS DE L’EXERCICE.....	8
	❖ <i>Rachat du Groupe INTITEK</i>	8
	❖ <i>Achat d’une nouvelle filiale en Pologne</i>	8
	❖ <i>Restructuration des filiales au Canada.....</i>	9
	❖ <i>Immatriculation d’une nouvelle filiale à Hong-Kong.....</i>	9
	❖ <i>Immatriculation d’une nouvelle filiale en Arabie Saoudite</i>	9
	❖ <i>Prise de participation complémentaire dans la société AXIBLE TECHNOLOGIES.....</i>	9
2.2	LA SOCIETE.....	10
2.3	REFERENTIEL COMPTABLE	10
	❖ <i>Le Référentiel.....</i>	10
	❖ <i>Nouvelles normes et interprétations IFRS</i>	10
2.4	MODALITES DE CONSOLIDATION.....	12
	❖ <i>Filiales.....</i>	12
	❖ <i>Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées.....</i>	13
2.5	METHODES ET REGLES D’EVALUATION	13
	❖ <i>Utilisation d’estimations et exercice du jugement</i>	13
	❖ <i>Regroupement d’entreprise et écart d’acquisition.....</i>	14
	❖ <i>Autres immobilisations incorporelles</i>	14
	❖ <i>Immobilisations corporelles</i>	15
	❖ <i>Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	15
	❖ <i>Actifs financiers</i>	16
	❖ <i>Créances clients et autres créances courantes.....</i>	16
	❖ <i>Trésorerie et équivalents.....</i>	16
	❖ <i>Opérations en devises – méthodes de conversion.....</i>	17
	❖ <i>Résultat par action</i>	17
	❖ <i>Provisions pour risques et charges et passifs éventuels</i>	17
	❖ <i>Emprunts et autres passifs financiers.....</i>	18
	❖ <i>Impôts différés.....</i>	18
	❖ <i>Crédit impôt recherche.....</i>	18
	❖ <i>Engagements de retraite et prestations assimilées</i>	18
	❖ <i>Subventions d’investissements.....</i>	19
	❖ <i>Fait générateur du chiffre d’affaires</i>	19
	❖ <i>Autres produits et charges opérationnels</i>	20
	❖ <i>Instruments financiers.....</i>	20
	❖ <i>Contrat d’affacturation.....</i>	20
	❖ <i>Actions propres.....</i>	20
	❖ <i>Paiements en action.....</i>	21
3.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	22
	❖ <i>Présentation de la maison mère.....</i>	22
	❖ <i>Identité des sociétés du groupe et détention</i>	22

4.	DETAIL DES COMPTES DU BILAN.....	23
4.1	ECARTS D'ACQUISITION	23
4.2	DROIT D'UTILISATION IFRS 16 ET DETTES DE LOCATION	24
4.3	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25
4.4	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25
4.5	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	26
4.6	CREANCES.....	26
4.7	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES ET VENTILATION PAR ECHEANCE	27
4.8	AUTRES DETTES.....	28
4.9	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	28
4.10	IMPOTS DIFFERES	29
5.	DETAIL DES COMPTES DU RESULTAT	30
5.1	CHARGES DE PERSONNEL.....	30
5.2	LES CHARGES EXTERNES	30
5.3	LES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATIONS	31
5.4	LES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	31
5.5	RESULTAT FINANCIER	31
5.6	IMPOTS	31
6.	AUTRES INFORMATIONS ANNEXES.....	32
6.1	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	32
6.2	REMUNERATION DES DIRIGEANTS	32
6.3	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	32
6.4	ENGAGEMENTS HORS BILAN	33
6.5	EFFECTIF MOYEN	33
6.6	EVENEMENTS POST CLOTURE	34
	<i>❖ Impact de la crise « coronavirus » sur le Groupe.....</i>	<i>34</i>

1. ETATS FINANCIERS

1.1 Etat de situation financière - Bilan Consolidé

ACTIF	Note	2019.12	2018.12
<i>En milliers d'euros</i>			
Ecarts d'acquisition	4.1	85 674	45 331
Droit d'utilisation - IFRS 16	4.2	12 939	
Immobilisations incorporelles	4.3	228	8
Immobilisations corporelles	4.4	1 491	1 013
Autres actifs financiers	4.5	2 012	1 423
Impôts différés		1 604	542
Autres actifs long terme		1	1
Total Actifs non-courants		103 949	48 318
Stocks et en-cours		443	0
Clients et autres débiteurs	4.6	81 325	61 206
Créances d'impôt	4.6	10 224	7 369
Autres actifs courants	4.6	2 538	1 395
VMP et autres placements		1 036	599
Disponibilités		11 246	3 040
Total des Actifs courants		106 812	73 609
Total Actif		210 760	121 928
PASSIF			
<i>En milliers d'euros</i>			
Capital		494	423
Primes liées au capital		13 416	0
Actions propres		0	0
Autres réserves		-262	-289
Résultats accumulés		40 105	32 980
Total Capitaux propres, part du groupe		53 753	33 114
Intérêts minoritaires		291	21
Total des capitaux propres	1.4	54 045	33 135
Emprunts et dettes financières	4.7	37 935	410
Dettes de loyers IFRS 16 - non courant	4.7	10 075	
Engagements envers le personnel	4.9	2 982	1 824
Autres provisions	4.9	6 609	12 592
Impôts différés	4.10	103	285
Autres passifs long terme		4 644	5 865
Total passifs non courants		62 348	20 976
Emprunts et concours bancaires	4.7	26 697	4 512
Dettes de loyers IFRS 16 - courant	4.7	3 039	
Fournisseurs et autres créditeurs	4.8	57 663	58 843
Dettes d'impôt	4.8	1 131	510
Autres passifs courants	4.8	5 839	3 951
Total passifs courants		94 368	67 817
Total des passifs		156 716	88 793
Total Passif		210 760	121 928

L'état de la situation financière consolidée, pour l'exercice au 31 décembre 2019, tient compte des incidences liées à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », à compter du 1^{er} janvier 2019, selon la méthode rétrospective simplifiée.

1.2 Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT <i>En milliers d'euros</i>	Note	2019.12	2018.12
Chiffre d'affaires		241 115	197 653
Autres produits de l'activité		373	28
Achats consommés	5.2	-1 044	-499
Charges externes	5.2	-54 780	-42 909
Charges de personnel	5.1	-164 657	-138 767
Impôts et taxes		-3 162	-3 438
Dotations aux amortissements		-3 351	-489
Dotations aux dépréciations et provisions		-666	-2 078
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		-6	0
Autres produits et charges d'exploitation	5.3	3 183	1 629
Résultat opérationnel courant		17 005	11 130
Autres produits et charges opérationnels	5.4	996	1 913
Résultat opérationnel		18 001	13 043
Coût de l'endettement financier net	5.5	-1 853	-152
Autres produits et charges financiers	5.5	-626	2
Résultat avant impôt		15 522	12 894
Impôts sur les bénéfices	5.6	-5 341	-3 909
Résultat net de l'ensemble consolidé		10 181	8 985
Intérêts minoritaires		313	338
Résultat net Part du groupe		9 868	8 647

Le compte de résultat, pour l'exercice au 31 décembre 2019, tient compte des incidences liées à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », à compter du 1^{er} janvier 2019, selon la méthode rétrospective simplifiée.

Au cours de l'exercice 2019 ; le Groupe ASTEK a pris le contrôle du Groupe INTITEK (fin juin 2019) et la société ASTEK POLSKA, détenue par la société ASTEK INTERNATIONAL, a procédé à l'achat d'une nouvelle filiale en Pologne (en décembre 2019), dénommée CORE SERVICES SP. Z O.O, détenant elle-même la société PROSOFTLAB.

Les comptes consolidés 2019 du Groupe, intègre donc la performance du sous-groupe Intitek depuis sa date de contrôle au 26 juin 2019 soit 6 mois d'activité. Et concernant l'acquisition en Pologne seul le bilan de clôture a été intégré.

Si la prise de contrôle de ces acquisitions avait eu lieu au 1^{er} janvier de l'exercice, soit une année complète. Les principaux indicateurs du compte de résultat auraient été les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	2019	2019
	Publié	Proforma
Chiffre d'affaires	241 115	276 977
Résultat opérationnel courant	17 005	19 619
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 181	12 842

1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE <i>En milliers d'euros</i>	2019.12	2018.12
Résultat net total consolidé	10 181	8 985
Ajustements		
Elim. des amortissements et provisions	-2 529	-2 340
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	19	-89
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	7 671	6 556
Elim. de la charge (produit) d'impôt	5 341	3 909
Elim. du coût de l'endettement financier net	1 853	152
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	14 865	10 616
Incidence de la variation des stocks	-154	
Incidence de la variation des créances clients	1 833	-1 241
Incidence de la variation des dettes fournisseurs	-4 445	-3 485
Incidence de la variation des frais d'émission d'emprunts	-970	
Impôts payés	-5 190	-5 221
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	5 939	669
Incidence des variations de périmètre	-37 003	27
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-612	-346
Variation des prêts et avances consentis	57	50
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	46	367
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-37 512	98
Augmentation / réduction de capital de capital	10 672	
Cession (acquisition) nette d'actions propres		369
Emission d'emprunts	37 224	
Remboursement d'emprunts	-6 254	-1 370
Intérêts financiers nets versés	-1 853	-152
Autres flux liés aux opérations de financement		-32
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	39 789	-1 185
Incidence de la variation des taux de change	30	38
Variation de la trésorerie	8 247	-380
Trésorerie d'ouverture	3 437	3 817
Trésorerie de clôture	11 684	3 437
Trésorerie Active	12 282	3 643
VMP	1 036	603
Disponibilité	11 246	3 040
Trésorerie Passive - Concours Bancaires Courants	598	206
Trésorerie Nette	11 684	3 437

Le tableau de flux de trésorerie consolidé, pour l'exercice au 31 décembre 2019, tient compte des incidences liées à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », à compter du 1^{er} janvier 2019, selon la méthode rétrospective simplifiée.

La notion de trésorerie nette utilisée par le Groupe correspond à la trésorerie immédiatement disponible, au sens de la norme IAS 7 et du tableau de flux de trésorerie.

1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES <i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves et reports à nouveau	Résultat	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
CAPITAUX PROPRES 2017.12	492	0	-369	26 871	8 221	35 215	-328	34 887
Opération sur le capital	- 69			- 10 931		- 11 000		- 11 000
Affectation du résultat N-1				8 221	- 8 221	-		-
Distribution de dividendes						-		-
Rachat d'actions propres			369			369		369
Résultat net de l'exercice					8 647	8 647	338	8 985
Ecart de conversion				- 103		- 103	11	- 92
Autres retraitements				- 14		- 14		- 14
CAPITAUX PROPRES 2018.12	423	0	0	24 044	8 647	33 114	21	33 135
Opération sur le capital (*)	71	13 416		- 2 815		10 672		10 672
Affectation du résultat N-1				8 647	- 8 647	-		-
Distribution de dividendes						-		-
Résultat net de l'exercice					9 868	9 868	313	10 181
Ecart de conversion				25		25	- 14	11
Autres retraitements				74		74	- 29	45
CAPITAUX PROPRES 2019.12	494	13 416	0	29 975	9 868	53 753	291	54 044

(*) Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 juin 2019, il a été procédé dans le cadre de l'acquisition du Groupe INTITEK, à l'apport de 2.545 actions de la société INTITEK SAS par la société ROBINSON TECHNOLOGIES au profit de la société (groupe) astek. Cet apport a donné lieu à une augmentation du capital de la Société d'un montant de 90.041 euros, par voie d'émission de 90.041 actions nouvelles, de 1 euro de valeur nominale chacune, portant le capital de 423.250 euros à 513.291 euros et d'une prime d'émission .

Au cours de cette même Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 juin 2019, il a été décidé la réduction du capital de la Société d'un montant maximum de 26.278 euros, par voie d'achat en vue de leur annulation de 26.278 actions de 1 €uro de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées, sur les 513.291 actions composant le capital social. A cette occasion, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré tous pouvoirs au Directoire à l'effet, d'une part, de proposer le rachat de leurs actions aux Actionnaires et, d'autre part, de constater l'absence d'oppositions des créanciers et l'annulation des actions.

En conséquence, le Directoire a constaté le 02 octobre 2019 la réalisation de la réduction de capital social de la Société d'un montant de 18.891 euros, par annulation de 18.891 actions de 1 euro de valeur nominale. Après réduction, le capital de la Société a été ramené de 513.291 euros à 494.400 euros.

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITE DE CONSOLIDATION, METHODE ET REGLES D’EVALUATION

2.1 Faits marquants de l’exercice

Au cours de l’exercice, le Groupe ASTEK a sécurisé un financement de 95 millions d’euros auprès de TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.528.900€, ayant son siège social sis 32 rue de Monceau – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 491 909 446, filiale de Tikehau Capital.

Le but de cette opération est d’accélérer significativement la croissance du Groupe, en France comme à l’international, et de participer activement à la consolidation actuelle de l’industrie.

En conséquence, profitant de cette dynamique, l’année 2019 a été marquée tant par des opérations de croissance externe, en France et à l’étranger, que par l’ouverture de nouvelles filiales.

❖ Rachat du Groupe INTITEK

Au mois de juin 2019, le Groupe ASTEK a pris le contrôle du Groupe INTITEK - Entreprise de services du numérique (ESN) française comptant plus de 800 collaborateurs en France et à l’international, notamment en Espagne, en Pologne et au Canada - en opérant le rachat de la totalité des 5.653 actions composant le capital de la société INTITEK SAS.

Dans un premier temps aux termes d’un acte sous seing privé en date du 26 juin 2019, il a été procédé à l’acquisition, par la société (groupe) astek, de 3.108 actions de la société INTITEK SAS.

Dans un second temps, aux termes d’une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 juin 2019, il a été procédé à l’apport de 2.545 actions de la société INTITEK SAS par la société ROBINSON TECHNOLOGIES au profit de la société (groupe) astek. Cet apport a donné lieu à une augmentation du capital de la Société d’un montant de 90.041 euros, par voie d’émission de 90.041 actions nouvelles, de 1 €uro de valeur nominale chacune, portant le capital de 423.250 €uros à 513.291 €uros.

Afin d’assurer le financement de l’opération, la Société a procédé à la conclusion d’un contrat de souscription relatif à l’émission d’obligations simples de la Société au profit de la société TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT, prêteur.

En garantie des obligations de la Société au titre des engagements pris dans le cadre du financement de l’opération, la Société a signé un contrat de nantissement des titres de la Société au profit de Tikehau Investment Management.

Le montant du goodwill s’élève à 36,9 millions d’euros.

❖ Achat d’une nouvelle filiale en Pologne

Le 09 décembre 2019, la société ASTEK POLSKA, détenue par la société ASTEK INTERNATIONAL, a procédé à l’achat d’une nouvelle filiale en Pologne, dénommée CORE SERVICES SP. Z O.O, sise Bureau Jana Długosza 60, 51-162 Wrocław, (Pologne) détenant elle-même la société PROSOFTLAB, sise ul, Jana Długosza 60, 51-162 Wrocław (Pologne).

L'objectif de cette implantation est d'accroître et de diversifier la présence du Groupe en Pologne, déjà fortement implanté avec la société ASTEK POLSKA dans ce pays.

Le montant du goodwill généré s'élève à 3,3 millions d'euros.

❖ **Restructuration des filiales au Canada**

Le 1er novembre 2019, la société ASTEK INTERNATIONAL a cédé à la société VIA CONSULTANTS INFORMATIQUE (2000) INC. les 50 actions qu'elle détenait dans le capital de la société ASTEK QUEBEC, laquelle en est devenue associée unique.

Le 15 novembre 2019, la société ASTEK QUEBEC a été liquidée en faveur de sa maison-mère, la société VIA CONSULTANTS INFORMATIQUE (2000) INC.

Enfin, le 20 novembre 2019, la société VIA CONSULTANTS INFORMATIQUE (2000) INC. a procédé à un changement de dénomination sociale, qui est désormais la suivante : ASTEK CANADA INC.

❖ **Immatriculation d'une nouvelle filiale à Hong-Kong**

Le 03 janvier 2019, la société ASTEK INTERNATIONAL a procédé à l'immatriculation d'une nouvelle filiale à Hong-Kong, sise Office 4, 10/F Kwan Chart – Tower n°6 – Tonnochy Road Wanchai – Hong Kong et dénommée ASTEK HONG-KONG INNOVATION TECHNOLOGY PTE LIMITED.

L'objectif de cette implantation est de confirmer la présence de la société ASTEK sur le marché chinois, déjà présente à travers la société ASTEK SHANGHAI INFORMATION TECHNOLOGY CO.

❖ **Immatriculation d'une nouvelle filiale en Arabie Saoudite**

Le 15 juillet 2019, la société ASTEK INTERNATIONAL a procédé à l'immatriculation d'une nouvelle filiale en Arabie Saoudite sise 7022 Qanat As Suwais – Al Aqeeq Dist – Unit No 111 – Riyadh 13515 – 3989 (Arabie Saoudite) et dénommée ASTEK SAUDI ARABIA.

L'objectif de cette implantation est de renforcer encore la position de la société ASTEK INTERNATIONAL dans le Moyen-Orient, déjà présente à travers la société ASTEK MIDDLE EAST IT.

❖ **Prise de participation complémentaire dans la société AXIBLE TECHNOLOGIES**

Entre les mois de décembre 2019 et de janvier 2020, la société INTITEK FOR MANUFACTURING, a augmenté son pourcentage de participation dans sa filiale, la société AXIBLE TTECHNOLOGIES, suite à une opération de réduction/augmentation de capital menée aux fins de reconstituer ses capitaux propres.

Suite à cette opération, le pourcentage de détention du Sous-Groupe INTITEK est passé de 69.96% à 99.99%.

2.2 La société

Les états financiers consolidés ci-joint présentent les opérations de la société (groupe) Astek et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

Son siège social est situé à Boulogne-Billancourt.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance le 12 juin 2020. Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Conformément aux prescriptions IFRS, les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui sont évalués et enregistrés à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans les perspectives d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de la période ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de la période constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

2.3 Référentiel comptable

❖ Le Référentiel

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2019 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2018 établi selon le même référentiel.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les interprétations de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standard Interpretation Committee) et du SIC (Standard Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm.

❖ Nouvelles normes et interprétations IFRS

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2019 et parus au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliqués.

Les principes comptables retenus sont conformes à ceux utilisés lors de la préparation des états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2018, à l'exception de l'adoption des normes suivantes,

d'application obligatoire pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe :

- **IFRS 16 « Contrats de location »**. La norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes à compter du 1^{er} janvier 2019. Le changement le plus important est que tous les contrats de location seront portés au bilan des preneurs, ce qui donnera une meilleure visibilité de leurs actifs et de leurs passifs. IFRS 16 traite tous les contrats comme des contrats de location-financement.

Les contrats de location de moins d'un an et les contrats portant sur des actifs de peu de valeur sont exemptés des obligations posées par IFRS 16 et les loyers restent directement comptabilisés en charges. IFRS 16 ne modifie pas la comptabilisation des contrats de services. En revanche, elle donne des indications utiles pour distinguer, dans un contrat complexe, la partie « services » de la partie « location ».

La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées.

A la date de transition, le groupe a retenu comme méthode de transition la méthode rétrospective simplifiée sans impact sur les capitaux propres et sans retraitement des états financiers publiés antérieurement. Le retraitement des contrats de location porte principalement sur les contrats de location immobilière.

La norme IFRS 16 a pour impact au compte de résultat une annulation des charges de loyer, et une constatation de dotations aux amortissements et de charges financières, et au bilan la constatation d'un actif lié au droit d'utilisation et d'un passif financier au titre de l'obligation liée au paiement des loyers. L'actif et le passif sont présentés au bilan dans une rubrique spécifique. L'application de cette norme n'a pas d'impact significatif sur le résultat net et les capitaux propres du groupe.

Le Groupe est locataire de ses bureaux dans les villes où il est implanté.
Le taux marginal pris en compte est de 4,75%.

Cette option conduit à comptabiliser un effet cumulé des retraitements requis par la norme dans les capitaux propres au 1er janvier 2019 et s'est traduite par un impact nul sur les réserves consolidées, en contrepartie de la constatation :

- de droits d'utilisation pour 9.828 milliers d'euros ;
- de dettes locatives pour 9.828 milliers d'euros ;

Enfin, le Groupe applique les deux exemptions proposées par la norme IFRS 16, c'est à dire les contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois et ceux dont la valeur à neuf du bien sous-jacent est inférieure à 5 000 dollars. Ces contrats de location pour lesquels l'une de ces deux exemptions s'applique sont présentés en engagements hors bilan et une charge est comptabilisée dans les "achats externes" au compte de résultat.

- **IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement fiscal »** (publiée en octobre 2018 par la Commission Européenne) est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette interprétation de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » clarifie le traitement de toute situation d'incertitude concernant l'acceptabilité d'un traitement fiscal relatif à l'impôt sur le résultat. La première application de cette norme n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Les autres normes applicables au 1^{er} janvier 2019 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe :

- Amendement IFRS 9 « clause de remboursement anticipé avec compensation négative »;
- Amendement IAS 28 « intérêts à long terme dans une entreprise associée ou coentreprise » ;
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017
 - Amendements IFRS 3 « Regroupements d'entreprises & IFRS 11 Partenariats »
 - Amendements IAS 12 « Impôts sur le résultat »
 - Amendements IAS 23 « Coûts d'emprunt »
- Amendement IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime »

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2019. Ces textes sont les suivants :

- IFRS 17 « Contrats d'assurance »
- Amendements IFRS 3 « modification de la définition d'une activité »
- Amendements IAS 1 et IAS 8 : modification de la définition du terme « significatif »
- Réforme des taux d'intérêts de référence : modification IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7
- Amendement IAS 1 sur le classement des passifs en tant que passifs courants et non courants.

2.4 Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Dans le cas de sociétés, sous influence notable (en règle générale une détention inférieure à la moitié des droits de vote) la méthode de mise en équivalence est retenue.

Au 31 décembre 2019, les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition. Pour les filiales cédées en cours d'exercice ou dont le contrôle a été perdu, seuls les résultats de la période antérieure à la date de cession sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Le Groupe ne contrôle pas d'entités ad hoc.

❖ Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

(Groupe) Astek détient plus de la moitié des droits de vote dans toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée en note 4.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

❖ Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les états financiers couvrent une période 12 mois.

La société (groupe) Astek ainsi que ses filiales clôturent leur exercice social le 31 décembre.

2.5 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

❖ Utilisation d'estimations et exercice du jugement

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date de l'arrêté. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vue des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Elles concernent principalement :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill qui font au minimum annuellement l'objet d'un test de perte de valeur ;
- La reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats et des coûts associés liés aux contrats à long terme dont les volumes de production sont fondés sur des hypothèses opérationnelles,
- La reconnaissance d'impôts différés actifs,
- Les tests de valeurs les provisions courantes et non courantes et des engagements de retraite.

Le Groupe a pris en considération l'environnement économique et financier dans ses estimations notamment pour l'élaboration de ses business plans et dans les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs des provisions.

❖ Regroupement d'entreprise et écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 révisée.

Le coût d'une acquisition correspond à la contrepartie transférée (complément de prix inclus), mesurée à la juste valeur le jour de l'acquisition, majorée du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue.

Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur a le choix d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle, soit à la juste valeur (écart d'acquisition complet) soit pour la quote-part dans la juste valeur de l'actif net de l'entité acquise.

Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette juste valeur constitue la valeur d'entrée des actifs et passifs acquis, qui sont ensuite évalués conformément aux différentes normes auxquelles ils se rattachent.

Le goodwill est déterminé par différence entre le coût d'acquisition tel que défini ci-dessus, et la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat.

Les compléments de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Tout ajustement de ces compléments de prix postérieurement à l'acquisition est comptabilisé en résultat de période, sauf s'il intervient pendant le délai d'affectation (soit 1 an après la date d'acquisition) et qu'il résulte de nouvelles informations permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise du contrôle. Dans ce cas, l'ajustement est comptabilisé en contrepartie de l'écart d'acquisition.

❖ Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition (immobilisations incorporelles acquises auprès d'un tiers) ou de production (immobilisations générales en interne) selon la norme IAS 38.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

• Dépenses de recherche et de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche appliquée supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la fabrication de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation les critères suivants sont remplis:

- ✓ démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- ✓ son intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou de le vendre,
- ✓ sa capacité à l'utiliser ou la vendre,

- ✓ la manière dont l'actif génèrera des avantages économiques futurs ainsi que le chiffrage de ces avantages économiques futurs,
- ✓ la disponibilité actuelle ou future des ressources nécessaires pour réaliser le projet,
- ✓ sa capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent notamment les coûts de la main d'œuvre directe et les frais de sous-traitance. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles. Elles sont amorties sur la durée probable d'utilisation.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

- **Autres immobilisations incorporelles**

Les logiciels sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité, soit 1 à 3 ans.

❖ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan, en tenant compte des conditions prévues par la norme IAS16, à leur coût historique amorti, diminué des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée d'utilité restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Comme le prévoit la norme IAS 16, chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amorti séparément (amortissement par composants). L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée d'utilité, comme suit :

Agencements et aménagements	3 à 10 ans
Installations techniques	10 ans
Matériel et outillage industriel	3 ans
Matériel bureautique et informatique	3 à 5 ans
Matériels de transport	3 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Les plus ou moins-values de cession résultent de la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés.

❖ Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes, et au moins une fois par an en ce qui concerne les goodwill et les immobilisations incorporelles non mises en service à la date d'arrêt.

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie). Ces entités correspondent à des filiales ou des zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté, dont l'activité continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. L'évaluation de la valeur recouvrable de chaque UGT, s'appuyant notamment sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisée, est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 7 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont appliqués à l'ensemble des évaluations des entités générant leur flux propres de trésorerie.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill, puis à la réduction des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité, et reconnue en résultat opérationnel.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut être reprise.

❖ Actifs financiers

Les placements et autres dépôts et cautionnements ayant une échéance fixée supérieure à un an, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance, sont classés en tant qu'actifs non courants. Les participations dans les sociétés non consolidées sont analysées comme des actifs financiers disponibles à la vente. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, en l'absence de marché actif ne permettant pas de déterminer leur juste valeur de façon fiable. En cas de baisse significative ou durable de leur valeur d'utilité une perte de valeur est constatée. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation de chaque société. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

❖ Créances clients et autres créances courantes

Les créances d'exploitation comprennent principalement des créances clients qui correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. La valeur nominale d'origine des créances est diminuée le cas échéant du montant des pertes de valeur liées au risque de non recouvrabilité partielle ou totale des créances.

Les créances échues font l'objet des dépréciations suivantes :

- ✓ Les créances de plus de douze mois ou en statut contentieux sont provisionnées à 100%.
- ✓ Les créances échues depuis plus de 6 mois sont provisionnées à 60%.
- ✓ Les créances échues depuis plus de 3 mois sont provisionnées à 30%.

❖ Trésorerie et équivalents

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ». La trésorerie nette retenue pour le tableau des flux financiers inclut également les découverts bancaires et les lignes de trésorerie court terme.

❖ Opérations en devises – méthodes de conversion

• Transactions libellées en devises étrangères :

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

• États financiers libellés en devises :

Les actifs et les passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges de ces sociétés, sont convertis en euros en utilisant les taux moyens de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

❖ Résultat par action

L'information présentée est calculée selon les principes suivants :

- **résultat de base par action** : le résultat de la période (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période après déduction des actions propres détenues au cours de la période. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est une moyenne annuelle pondérée ajustée du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période et calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice ;
- **résultat dilué par action** : le résultat de la période (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, pris en compte pour le calcul du résultat de base par action, sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives : options de souscription d'actions et actions gratuites.

❖ Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'évènements passés qui génèrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et que les sorties futures de trésorerie peuvent être estimées de manière fiable.

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain découlant de litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques.

De manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

❖ Emprunts et autres passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers comprennent les emprunts auprès des établissements de crédit (banques et organismes de location financement ainsi que les emprunts obligataires). Les passifs financiers sont enregistrés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Dans le cas des dettes d'exploitation, elles ont des échéances inférieures à un an à l'origine, leur valeur nominale constitue donc une bonne approximation de ces dettes.

❖ Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

❖ Crédit impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche est considéré comme relevant de la norme IAS 20 Subventions publiques. La part du crédit impôt recherche, affectable aux frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles, est comptabilisée en diminution de cet actif.

Le produit de crédit impôt recherche relatif aux frais de recherche et éventuellement aux frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des dépenses en autres produits d'exploitation.

❖ Engagements de retraite et prestations assimilées

Le Groupe est essentiellement soumis à des régimes de retraite à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les obligations du Groupe se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues.

Le groupe est également soumis à des régimes de retraite à prestations définies. Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le Groupe est engagé. Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulé en contrepartie des services rendus, selon la méthode des unités de crédit projetées. Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ en retraite. Les indemnités de départ en retraite sont directement liées à l'application de la convention collective.

Elles concernent les indemnités à verser en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. Les prestations ainsi calculées sont actualisées et comptabilisées au bilan.

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés au 31 décembre 2019 après prise en compte d'un coefficient d'actualisation de 1,01%.

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 67 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

❖ Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

❖ Fait générateur du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé conformément aux dispositions de la norme IFRS 15.

Le chiffre d'affaires provenant de la majorité des contrats est comptabilisé comme une obligation de performance unique dont le transfert du contrôle est effectué au fur et à mesure de l'avancement des contrats.

- **Ventes de marchandises**

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

- **Prestations de services**

Pour l'ensemble des typologies de contrats (Régie, Forfait ou Unités d'œuvre), le chiffre d'affaires et la marge sont constatés en fonction de l'avancement de chacune des affaires. Pour les affaires au forfait, les prestations sont évaluées sur la base des travaux réalisés en tenant compte d'une estimation du reste à faire pour achever le contrat.

Le revenu des contrats au forfait dont l'exécution est effectuée sur plusieurs exercices est évalué à la clôture selon la méthode de l'avancement, sous déduction des éventuelles pertes à terminaison et comptabilisé en factures à établir.

Pour tous les types d'affaires, lorsque la production réalisée est supérieure à la facturation émise, la différence est enregistrée en « facture à établir » à l'actif du bilan sous la rubrique « Clients et comptes rattachés ». A l'inverse, lorsque la facturation est supérieure à la production réalisée, la différence est enregistrée en « produits constaté d'avance » au passif du bilan sous la rubrique « Fournisseurs et autres débiteurs ».

- **Commissions**

Les ventes réalisées à travers un mandat de facturation donnent lieu à un chiffre d'affaires équivalent à la marge brute générée.

- ❖ **Autres produits et charges opérationnels**

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. La présentation de ces éléments est effectuée selon la recommandation 2013-03 de l'ANC

- ❖ **Instruments financiers**

Comptabilisation des dérivés non qualifiés de couverture

Les dérivés qui ne sont pas qualifiés d'opérations de couverture sont initialement et ultérieurement évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières » au compte de résultat.

- ❖ **Contrat d'affacturage**

La cession des créances commerciales, dans le cadre du contrat d'affacturage doit être analysée par référence à la norme IAS 39 qui prescrit une analyse en substance du contrat en fonction de trois critères principaux de déconsolidation des actifs financiers, applicables notamment aux cessions de créances, à savoir :

- ✓ l'expiration ou le transfert des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ;
- ✓ le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ;
- ✓ la perte du contrôle de l'actif.

Le Groupe ne remplit pas ces critères l'obligeant à présenter dans ces comptes la mobilisation de créances qui se traduit par :

- ✓ L'enregistrement de la créance cédée dans un compte courant, la contrepartie est en compte de dettes.

- ❖ **Actions propres**

Les actions propres détenues par le groupe sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Tout impact lié aux actions propres au-delà du prix d'acquisition (frais, plus ou moins-value de cession des actions propres, effet impôt) est directement imputé en réserves consolidées.

❖ Paiements en action

Les dirigeants du groupe peuvent bénéficier d'attribution gratuite d'actions.

La norme IFRS 2 impose la comptabilisation d'une charge correspondant au coût des services reçus par l'entreprise en contrepartie des options attribuées. Le montant de cette charge est déterminé par référence à la valeur de l'option de souscription à la date d'attribution (cette charge n'est pas réévaluée au cours de la vie de l'option). La date d'attribution correspond à la date d'octroi des options.

Les attributions gratuites d'actions tiennent compte des conditions attachées à l'attribution et font l'objet d'un enregistrement linéaire entre la date d'attribution d'origine et la date d'acquisition définitive par les salariés, tout en intégrant la probabilité de présence des bénéficiaires à la date d'acquisition des droits.

Les avantages ainsi calculés sont comptabilisés en charges de personnel dans le compte de résultat en contrepartie des capitaux propres au passif des comptes consolidés.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

❖ Présentation de la maison mère

(groupe) Astek est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Son capital social est de 494.400€, composé de 494.400 actions à 1€ de nominal.

❖ Identité des sociétés du groupe et détention

Unités	2019.12			2018.12		
	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
Astek International	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Projets et Offres	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek SA	99,92 %	99,92 %	IG	99,92 %	99,92 %	IG
Astek Technology Australia PTY LTD	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Belgique	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Mauricius	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Middle East IT	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Polska	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Quebec	-	-	NI	80,00 %	100,00 %	IG
Astek Shanghai Information Technology	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Singapore Innovation Technologie PTE LTD	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Suisse	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Services LTD	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
CATEP	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Groupe Astek	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Industrie	100,00 %	100,00 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
SEMANTYS	85,00 %	85,00 %	IG	85,00 %	85,00 %	IG
Via Consultant Informatique	60,00 %	60,00 %	IG	60,00 %	60,00 %	IG
ASTEK INNOVATION IBERIA	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
ASTEK MADAGASCAR	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Malaysia	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
CORE SERVICES	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
PROSOFTLAB	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
INTITEK SA	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
INTITEK FOR INDUSTRY	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
INTITEK FOR PEOPLE	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
INTITEK FOR MANUFACTURING	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
AXIBLE TECHNOLOGIES	99,99 %	99,99 %	IG	-	-	NI
INTITEK POLSKA	85,00 %	85,00 %	IG	-	-	NI
INTITEK IBERICA	94,93 %	94,93 %	IG	-	-	NI
INTITEK CANADA	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
INTITEK AMERICA	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
ASTEK SAUDI ARABIA	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
ASTEK HONG KONG	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
INTITEK INTERNATIONAL	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI

Nomenclature des méthodes de consolidation : « NI » signifie Non Intégré, « IG » signifie Intégration Globale, « MEE » signifie Mise en équivalence et « FME » signifie Fausse Mise en Equivalence.

4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

4.1 Ecart d'acquisition

En milliers d'euros	2018.12	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Autres variations de périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Autres	2019.12
Ecart d'acquisition	51 087	38 076				35		91 430
Amt/dép. écart d'acquisition	-5 756							-5 756
Total Valeur Nette	45 331	38 076				35		85 674

GOODWILL En milliers d'euros	2019.12			2018.12
	Brut	Provision	Net	Net
UGT Groupe Astek	24 248	-	24 248	24 248
UGT Intitek	36 947		36 947	
UGT Astek SA	9 710	-	9 710	9 710
UGT Astek Industrie / CATEP	10 639	1 643	8 996	8 996
UGT Astek Projets & Offres	4 067	4 067	-	-
UGT Semantys	909	-	909	909
UGT Astek Serivcios	46	46	-	-
UGT Astek Mauricius	72	-	72	72
UGT Astek Polska	3 396	-	3 396	-
UGT Via Consultant	1 396	-	1 396	1 396
TOTAL	91 430	5 756	85 674	45 331

L'affectation provisoire aux actifs nets acquis pour les transactions de l'exercice et le goodwill provisoire sont les suivants :

Données en milliers d'euros	2019.12
Actif non courants	7 134
Actif courants	25 868
Passif non courants	-5 081
Passif courants	-25 711
TOTAL Actifs Nets Acquis	2 210
Ecart d'acquisition Acquis	35 874
Coûts total des acquisitions	38 084
Trésorerie Acquis	1 081
Décaissements au titre de l'exercice	37 003

Il est précisé que :

- ✓ les goodwill de sociétés acquises au cours de l'exercice sont comptabilisés en normes IFRS avec en particulier la comptabilisation à la juste valeur selon la norme IFRS 3 de tous les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des sociétés entrant dans le périmètre.
- ✓ les goodwill concernant la société ASTEK généré avant le 31/12/05 a été évalué sur la base des capitaux propres consolidés de ce sous-groupe à cette date. C'est cette même valeur qui a été retenue comme valeur d'apport lors de la création de (GROUPE) ASTEK.

- ✓ Le goodwill concernant Astek Industrie (ex Incka et Axlog) est valorisé selon un prix de vente dans le cadre d'une cession non aboutie auprès d'une autre filiale. L'application de cette approche avait entraîné un complément de provisions de 1 438k€.

Les écarts d'acquisition sont regroupés par Unités Génératrices de Trésorerie qui sont le niveau auquel sont effectués les tests de dépréciation.

Les goodwill ont fait l'objet de tests de dépréciation reposant sur une combinaison des méthodes suivantes :

- Evaluation par les cash-flows actualisés des sociétés, les principaux paramètres étant :
Prévision sur 5 ans puis projection à l'infini
Taux d'actualisation avant impôt médian à 10%
Taux de croissance avant impôt à l'infini médian à 2%
- Accompagnés d'une vérification de la cohérence :
Du poids relatif de la valeur terminale
Calcul de sensibilité effectué
- Multiples de sociétés comparables

La mise en œuvre de ce test n'a abouti à aucune dépréciation des UGT sur l'exercice 2019.

4.2 Droit d'utilisation IFRS 16 et dettes de location

Au 31 décembre 2019, à la date de transition et au cours de l'exercice, les principales incidences liées à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » sont les suivantes :

En milliers d'euros	2018.12	Nouveaux contrats	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Première application	2019.12
Droit d'utilisation		2 051			45	3 701		9 828	15 625
Droit d'utilisation - valeur brute		2 051			45	3 701		9 828	15 625
Amt / Dépr. Droit d'utilisation				-2 678	-8				-2 686
Amt / Dépr. Droit d'utilisation				-2 678	-8				-2 686
Total valeur nette		2 051		-2 678	37	3 701		9 828	12 939

En milliers d'euros	2018.12	Nouveaux contrats	Remboursements emprunts	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Première application	2019.12
Dettes de loyers		2 051	-2 503	37	3 701	9 828	13 114
Dettes non courantes							10 075
Dettes courantes							3 039

- **Tableau des flux de trésorerie consolidés** : L'application d'IFRS 16 n'a pas d'impact sur le total des flux de trésorerie consolidés mais conduit à améliorer la marge brute d'autofinancement et in fine des flux générés par l'activité au détriment des flux liés aux opérations de financement. En 2019, la ligne « flux net de trésorerie liés aux opérations de financement » intègre les décaissements relatifs aux contrats de location pour un montant de 2,7 M€ (soit 2,5 M€ au titre du remboursement du principal de la dette de location et 0,2 M€ au titre des intérêts financiers versés).

- **Compte de résultat consolidé** : L'application d'IFRS 16 a un impact faible sur le compte de résultat consolidé. Sur l'exercice 2019, le résultat net est impacté à hauteur de -0,1 M€ (avec un impact de +0,2 M€ sur le résultat opérationnel, de -0,4 M€ sur le résultat financier et +0,1 M€ sur la charge d'impôt).

4.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analisent comme suit :

En milliers d'euros	2018.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	2019.12
Frais de développement							240		240
Concessions, brevets & droits similaires		3	-8				61		56
Logiciels	118	13	-80				559		609
Autres immobilisations incorporelles	10		-8		4		544		550
Immobilisations incorporelles	128	15	-95		4	1 404			1 456
Amt/Dép. frais développ.							-240		-240
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires			8	-2			-55		-49
Amt/Dép. logiciels	-111		78	-17			-553		-604
Amt/Dép. autres immos incorp.	-9		8	-17	-2		-315		-335
Amt/dép. immobilisations incorporelles	-120		93	-36	-2	-1 162			-1 228
Total valeur nette	8	15	-2	-36	2	242			228

4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2018.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	2019.12
Constructions							9	9
Installations tech, matériel & outillage	631	298	-144		-2		359	1 140
Matériel de bureau	389	147	-58				892	1 365
Matériel de transport	74		-131		-1		148	89
Matériel informatique	1 386	120	-851		-12		7	656
Immobilisations corporelles en cours	8	3					6	12
Autres immobilisations corporelles	891	295	-203		1		80	1 064
Immobilisations corporelles	3 379	863	-1 387		-13	1 494		4 336
Amt/Dép. Matériel de bureau	-281		57	-69			-758	-1 051
Amt/Dép. Matériel transport	-59		76	-13	1		-91	-86
Amt/Dép. Matériel informatique	-1 269		851	-73	10		-3	-483
Amt/Dép. constructions							-9	-9
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-378		138	-137	-1		-242	-620
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-379		203	-344	-1		-75	-596
Amt/dép. immobilisations corporelles	-2 365		1 325	-636	10	-1 178		-2 845
Total valeur nette	1 013	863	-62	-636	-3	316		1 491

4.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent essentiellement aux dépôts versés dans le cadre des contrats de location immobilière.

En milliers d'euros	2018.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	2019.12
Titres de participation	250					1	52		362
Créances rattachées à des part. - courant	4								4
Titres immobilisés (AFS - non courant)	5								5
Titres immobilisés (AFS - courant)	12								12
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	1 353	91	-148		2		407		1 830
Immobilisations financières	1 621	91	-148		3		459		2 214
Dépréciations des titres	-198								-198
Dép. des titres immobilisés - courant	-4								-4
Dép. immobilisations financières	-198								-202
Total valeur nette	1 423	91	-148		3		643		2 012

Les titres non consolidés s'analyse comme suit : Astek Madrid (55 K€), Astek Mexique (3 K€), BAG SAS (5 K€) Astek Vietnam (135 K€) et Credit Support Platform et PlatformIT (112 K€) qui sont des filiales actuellement en sommeil ; et les titres de la filiale en cours de Liquidation Axones Tunisie (52K€).

Ces titres sont dépréciés à 100% (à l'exception d'Axones Tunisie et les titres polonais Credit Support Platform et PlatformIT).

4.6 Créances

L'analyse des créances se présente comme suit :

En milliers d'euros	2019.12	2018.12
Clients et comptes rattachés	67 369	47 882
Factures à établir	9 570	10 595
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	538	152
Total Clients et comptes rattachés	77 478	58 629
Créances sur personnel & org. sociaux	176	87
Créances fiscales - hors IS - courant	3 602	1 770
Comptes courants Groupe actif - courant	3 052	3 174
Autres créances - courant	842	1 351
Total Autres créances	7 672	6 382
Dép. Clients et comptes rattachés	-775	-757
Dép. comptes courants	-3 049	-3 049
Total Clients et comptes rattachés	-3 824	-3 806
Total Clients et autres débiteurs	81 325	61 206
Etat, Impôt sur les bénéficiaires - créances - courant	10 224	7 369
Créances d'impôts	10 224	7 369
Autres actifs courants	2 538	1 395
Autres actifs courants	2 538	1 395

Les créances clients « France » ont été cédées à des tiers, dans le cadre de conventions de cession de créances, conclues avec un organisme d'affacturage.

Au 31 décembre 2019, le solde des créances cédées et non réglées s'élève à 31 559 K€ (cf. §2.5 – Contrat d'affacturage).

Les normes groupe imposent la dépréciation des créances en risque de recouvrement. Il n'existe donc pas de créance échue significative et non dépréciée au 31 décembre 2019.

La mise en œuvre de la norme IFRS 9 n'a pas conduit à constater de dépréciation complémentaire au titre des pertes attendues sur les créances clients.

Hormis les créances d'impôts, il s'agit de créances court terme à moins d'un an. La ventilation des créances d'impôts par échéance est la suivante :

En milliers d'euros	2019.12	Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	10 224	4 219	141	2 944	2 920	

4.7 Emprunts et dettes financières et ventilation par échéance

En milliers d'euros	2019.12	2018.12	Moins de 1 an	1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	37 000	0			37 000
Dettes de loyers IFRS 16 - non courant	10 075	0		8 687	1 388
Autres emprunts	935	410		935	
Dettes financières non courantes	48 010	410	0	9 622	38 388
Emprunts auprès des établissements financiers	1 870	4 305	470	1 400	
Dettes de loyers IFRS 16 - courant	3 039		3 039		
Dettes Factor	24 186	17 239	24 186		
Concours bancaires	641	206	641		
Dettes financières courantes	29 736	21 751	28 335	1 400	0
Dettes Financières	77 746	22 160	28 335	11 022	38 388

En milliers d'euros	2018.12	Nouveaux emprunts	Rembours. d'emprunts	Entrée de périmètre	Ecart de conversion	Reclassement	Changement de méthode	2019.12
Emprunts obligataires	0	37 000						37 000
Dettes de loyers IFRS 16 - non courant	0	2 051	- 2 503	3 701	37	- 3 039	9 828	10 075
Autres emprunts	410	267		258				935
Dettes financières non courantes	410	39 318	- 2 503	3 959	37	- 3 039	9 828	48 010
Emprunts auprès des établissements financiers	4 305	60	- 2 543		48			1 870
Dettes de loyers IFRS 16 - courant						3 039		3 039
Dettes Factor	17 239	905		6 023	19			24 186
Concours bancaires	206	435						641
Dettes financières courantes	21 751	1 400	- 2 543	6 023	67	3 039	0	29 735
Dettes Financières	22 160	40 718	- 5 046	9 982	104	0	9 828	77 745

- Au cours de l'exercice, le Groupe ASTEK a sécurisé un financement de 95 millions d'euros auprès de TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT par la conclusion d'un contrat de souscription relatif à l'émission d'obligations simples de la Société (groupe) Astek au profit de la société TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT à maturité 7 ans avec un taux variable Euribor 3M (couvert par un contrat de CAP).

Au 31 décembre 2019, dans le cadre de ses opérations d'acquisitions le Groupe a tiré cet emprunt à hauteur de 37 millions d'euros.

4.8 Autres dettes

En milliers d'euros	2019.12	2018.12
Dettes fournisseurs	11 248	5 645
Factures non parvenues	3 220	1 591
Total dettes et comptes rattachés	14 468	7 236
Dettes sociales - courant	24 591	20 120
Dettes provisionnées Participation des salariés	538	290
Dettes fiscales (hors IS) - courant	17 233	12 101
Dividendes à payer	91	91
Autres dettes - courant	742	1 766
Total autres dettes	43 194	34 368
Total Fournisseurs et autres débiteurs	57 663	41 604
Etat, Impôt sur les bénéfices - dettes - courant	973	510
Dettes d'impôts	973	510
Clients avances et acomptes reçus	250	41
Clients - Avoirs et RRR	4 992	
Autres passifs courants	597	153
Total des autres passifs courants	5 839	194

Il s'agit de dettes court terme dont l'échéance est à moins d'un an.

4.9 Provision pour risques et charges

En milliers d'euros	2018.12	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Variations des cours de changes	Variations de périmètre	Reclassements	Incidences des changements de méthodes	2019.12
Provisions pour litiges - non courant	12 592	686	-2 434	-4 435		201			6 609
Total Provisions pour risques	12 592	686	-2 434	-4 435		201			6 609
Provisions pour pensions et retraites - non courant	1 824	348	-114		3	921			2 982
Total Provisions pour charges	1 824	348	-114		3	921			2 982

Les provisions pour litiges s'analysent comme suit :

- ✓ Litiges prud'hommaux : 4 203 K€
- ✓ Litiges sociaux et fiscaux : 853 K€
- ✓ Autres : 1 554 K€

4.10 Impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	2018.12	Incidence résultat	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	2019.12
Impôts différés - actif	542	688	1	372		1 604
Impôts différés - passif	285	-180	-2			103
Solde net d'impôt différé	258	868	3	372		1 501
Ventilation de l'impôt différé par nature						
Données de liasse	6	246	3			254
ID / différences temporaires	-310	85		274		49
ID / IFRS 16		61				61
ID / sur Frais d'acquisition des titres INTITEK		439				439
ID / Retraitement des engagements de retraite	562	39		98		699
Solde net d'impôt différé par Nature	258	868	3	372		1 501

5. DETAIL DES COMPTES DU RESULTAT

5.1 Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2019.12	2018.12
Rémunérations du personnel	-117 720	-98 593
Charges de sécurité soc. et de prévoy. (*)	-42 030	-36 367
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-3 774	-3 342
Participation des salariés	-903	-290
Dot./Prov. engagements de retraite	-344	-180
Rep./Prov. engagements de retraite	114	5
TOTAL des charges de Personnel	-164 657	-138 767

(*) En 2018, il a été comptabilisé en déduction des charges sociales un produit relatif à l'application du CICE (Crédit d'impôt Compétitivité Emploi) pour un montant de 3.483K€. En 2019, le CICE n'existe plus et a été transformé par une réduction des charges sociales.

5.2 Les charges externes

L'analyse des charges par nature est la suivante :

En milliers d'euros	2019.12	2018.12
Achats consommés	-1 044	-499
Sous-traitance générale	-40 377	-29 477
Locations et charges locatives (*)	-1 596	-3 548
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-2 246	-1 062
Déplacements, missions	-6 024	-5 166
Publicités	-907	-575
Frais postaux	-899	-735
Entretiens et réparations	-894	-758
Primes d'assurance	-248	-171
Services bancaires	-534	-409
Autres charges externes	-1 057	-1 009
TOTAL des charges externes	-55 824	-43 408

(*) En 2019, uniquement des charges locatives, des contrats d'une durée inférieure à 12 mois et des prestations de service conformément à l'application d'IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019.

5.3 Les autres produits et charges d'exploitations

En milliers d'euros	2019.12	2018.12
Crédit d'impôt recherche	2 968	1 638
Subventions d'exploitation	11	37
Conseil de surveillance	-628	-608
Autres charges	-408	-214
Rep./dép. des créances (actif circulant)	74	61
Rep./provisions d'exploitation	1 165	715
TOTAL des autres produits et charges d'exploitation	3 183	1 629

5.4 Les autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les opérations inhabituelles et de montants significatifs pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle du Groupe.

En milliers d'euros	2019.12	2018.12
Honoraires liés à l'acquisition de nouvelles sociétés	-1 316	0
Redressement sociaux et fiscaux	2 613	2 129
Autres produits et charges opérationnels	-300	-215
TOTAL des autres produits et charges opérationnels	996	1 913

5.5 Résultat financier

En milliers d'euros	2019.12	2018.12
Coût de l'endettement financier	-1 853	-152
Gains de change	149	73
Pertes de change	-183	239
Autres produits et charges financières	-593	-310
Résultat Financier	-2 480	-149

5.6 Impôts

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2019.12	2018.12
Résultat net	10 181	8 985
Charges d'impôts	-5 341	-3 909
RESULTAT AVANT IMPOT	15 522	12 894
Charges d'impôt théorique	-5 174	-4 298
Charge d'impôt consolidée	-5 341	-3 909
CVAE	2 508	1 466
Crédit d'impôt : CIR & CICE	-1 017	-1 707
Redressement fiscaux	-590	-370
Filiales étrangères	-171	-12
Déficits nets utilisés sur les filiales	-125	-63
Autres	-438	297
TOTAL	-5 174	-4 298

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1 Gestion des risques financiers

- **Risque de change**

Le Groupe estime ne pas être confronté au risque de change de manière significative.

- **Risque de taux**

Le Groupe a signé le 18 octobre 2019 une couverture de taux afin de couvrir le risque de hausse des taux d'intérêts de l'Euribor 3 mois dans le cadre de son financement de l'emprunt obligataire avec TIKEHAU.

L'instrument financier dérivé est un contrat de CAP dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un CAP de strike 0,00% contre Euribor 3M (échéance 26 décembre 2021) pour un montant de 35 millions d'euros.
- Un CAP de strike 0,00% contre Euribor 3M (échéance 26 décembre 2023) pour un montant de 70 millions d'euros.

Sa juste valeur a été enregistrée pour 253k€ en résultat financier au 31 décembre 2019.

- **Risque de liquidité**

Le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de liquidité de manière significative.

- **Risque actions**

Compte tenu de la nature de ses placements (Sicav monétaires), la société n'est pas confrontée aux risques actions.

6.2 Rémunération des dirigeants

Rémunérations versées à l'ensemble des dirigeants du Groupe (en K€) :

<i>En milliers d'euros</i>	2019.12	2018.12
Rémunérations fixes	611	587

6.3 Transactions avec les parties liées

L'objet de la présente note est de mettre en évidence les relations entre le groupe et les actionnaires (ou représentants). Il n'existe, en effet, pas de société sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint qui pourraient être concernées par la norme IAS 24.

Il n'y aucune partie liée identifiée.

6.4 Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan du Groupe sont les suivants :

- Des garanties maison-mère à première demande d'un montant global de 2.4m EUR ont été émises suite à la mise en place d'un découvert bancaire et d'un contrat d'affacturage en Pologne.
- Une garantie maison-mère à première demande d'un montant global de 1.2m CAD a été émise suite à la mise en place d'un découvert bancaire au Canada.
- En garantie des obligations de la Société au titre des engagements pris dans le cadre du financement des opérations de croissance externe de 95 millions d'euros, la Société a signé un contrat de nantissement des titres de la Société (groupe) Astek au profit de Tikehau Investment Management.

La Société a également accordé à la société TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT les sûretés suivantes :

- un contrat-cadre de nantissements de premier rang de comptes-titres financiers portant sur les titres des filiales directes détenus par la Société ;
- un contrat de nantissement de comptes bancaires de la Société ;
- un contrat de nantissement de prêt intra-groupe ;
- un contrat de nantissement de fonds de commerce de la Société ;
- un contrat de subordination.

Et la société (groupe) Astek s'est engagée à respecter les covenants financiers suivants (sur la base des comptes consolidés) :

- Ratio de Couverture du Service de la dette : Cash-Flow Libre Consolidé / EBITDA Consolidé
- Ratio de levier : Dettes financières nettes consolidées / EBITDA Consolidé

Au 31 décembre 2019, le Groupe respecte ces ratios.

6.5 Effectif moyen

	2019.12	2018.12
Cadres	3 154	2 358
Apprentis	3	2
Employés	60	62
Stagiaires	32	11
Dirigeants	2	2
Sous-traitants	760	526
Total Effectif	4 011	2 961

6.6 Evènements post clôture

❖ Impact de la crise « coronavirus » sur le Groupe

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'entreprise a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

A la date d'établissement des comptes de l'entreprise, l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. Cependant il n'existe pas d'incertitudes significatives sur la capacité de l'entité de poursuivre son exploitation.

(groupe) astek
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 494.400 €uros
Siège social : 77/81 Ter rue Marcel Dassault
Les Patios – Bâtiment D
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
489 800 805 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION GROUPE DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2020

Chers Actionnaires,

Nous vous avons également réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour soumettre à votre approbation les comptes consolidés du Groupe ASTEK au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous vous rappelons en effet que bien que non tenue à cette obligation légale, la société (groupe) astek a décidé d'établir, de faire approuver et de publier des comptes consolidés au niveau de la Société, dans un souci de lisibilité et de transparence vis-à-vis de nos clients et de nos partenaires commerciaux.

A ce titre, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des comptes consolidés de notre Groupe, clos le 31 décembre 2019 - comprenant un bilan consolidé, un compte de résultat consolidé et une annexe - ainsi que le rapport de votre Commissaire aux Comptes sur lesdits comptes.

Nous vous rappelons que, au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation du groupe comprenait les sociétés suivantes :

Périmètre France :

Dénomination	Adresse	Pays
(groupe) astek	77/81 ter rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE	France
Astek SA	77/81 ter rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE	France
Astek International	85-87 avenue Pierre Grenier 92100 BOULOGNE	France
Astek Projets et Offres	77/81 ter rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE	France
Astek Industrie	77/81 ter rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE	France
CATEP	77/81 ter rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE	France
SEMANTYS	77/81 ter rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE	France
Intitek	77/81 ter rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE	France
Intitek For Industry	77/81 ter rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE	France
Intitek For Manufacturing	77/81 ter rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE	France
Intitek For People	77/81 ter rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE	France
Axible Technologies	77/81 ter rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE	France
Intitek International	77/81 ter rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE	France

1

Périmètre international :

Dénomination	Adresse	Pays
Astek Canada INC (anc. Via Consultants Informatiques)	261 rue Saint Jacques, 5ème étage, MONTREAL H2Y 1M6	Canada
Astek Quebec INC	261 rue Saint Jacques, 5ème étage, MONTREAL H2Y 1M6	Canada
Astek Shanghai Information Technology	Room 706A - Building 1 - No. 100 Quinzhou road SHANGHAI	Chine
Astek Hong Kong Innovation Technology PTE Limited	Office 4, 10/F Kwan Chart - Tower n°6 - Tonnochy Road Wanchai - Hong Kong	Chine
Astek Singapour Innovation Technology PTE LTD	16 Raffles Quay #38-03 - Hong Leong Building SINGAPOUR (048581)	Singapour
Astek Malaysia Services SDN. BHD	Unit NO. 20-01, Level 20, Menara Centara, NO. 360 Jalan Tuanku Abdul Rahman, 50100 Kuala Lumpur, Wilayah Persekutan	Malaisie
Astek Polska	ul. Mokotowska 1, 00-640 - Warszawa	Pologne
Core Services SP. ZOO	Bureau Jana Długosza 60, 51-162 Wrocław	Pologne
Prosoftlab	ul, Jana Długosza 60, 51-162 Wrocław	Pologne
Astek (Belgique)	Rue de la Presse 4 - 1000 Bruxelles	Belgique
Astek Services LTD	Lincoln House - 300 High Holborn - LONDON WC1V 7JH	Royaume Uni
ASTEK Innovation Iberia S.L.U.	38 Avenida Josep Tarradellas - BARCELONA (08029)	Espagne
Astek Middle East IT	Nassima Tower, 4th/5th Floor Sheik Zayed Road PO BOX 124303, (DUBAI, UAE)	UAE
Astek Saudi Arabia	7022 Qanat As Suwais - Al Aqeeq Dist - Unit No 111 - Riyadh 13515 - 3989	Arabie Saoudite
Astek Technology Australia PTY LIMITED	5 Burton Street, Glebe NSW 2037	Australie
Astek Mauritius LTD	Cyber Tower, 05A4, Ebene, Réduit - MAURITIUS	Maurice
ASTEK Madagascar Sarlu	Bureau n°03 Immeuble JACARANDA Ambatonakanga, 101 Antananarivo	Madagascar
Astek Suisse	Rue du Jeu-de-l'Arc 15, 1207 Genève	Suisse
Intitek Polska SARL	Baraniaka 88C/bud. D, 61-131 Poznań, Pologne	Pologne
Intitek TMA Iberica	Calle Maria de Molina 54-5 PLT, Madrid, 28006, Madrid	Espagne
Intitek TMA Canada	20 Queen Street West ONTARIO M5H 3R3, Toronto	Canada
Intitek America	185 Alewife Brook Parkway Suite 210 Cambridge, MA 02138	Etats-Unis

Les comptes qui vous seront présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues, telles qu'indiquées en annexe des comptes consolidés, sont identiques à celles de l'exercice précédent.

I - ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1 Résultats économiques et financiers du Groupe

Au titre de l'exercice écoulé, le chiffre d'affaire consolidé s'élève à **241.115 K€**, contre **197.653 K€** au titre de l'exercice précédent.

Nous avons réalisé un résultat opérationnel courant de **17.005 K€**, contre **11.130 K€** au titre de l'exercice précédent.

En conséquence de ce qui précède, le résultat opérationnel s'élève à **18.001 K€** contre **13.043 k€** au titre de l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le résultat de l'exercice s'élève **10.181 K€**, contre **8.985 K€** au titre de l'exercice précédent, réparti comme suit :

- part revenant au Groupe : **9.868 K€**
- part revenant aux minoritaires : **313 K€**

1.2 Activité des filiales et participations du Groupe

L'activité des filiales faisant partie du périmètre de consolidation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 était la suivante, étant précisé que pour le sous-groupe INTITEK il s'agit du chiffre proforma sur 12 mois :

1.2.1 Périmètre France

Concernant la société ASTEK :

- Activité : société de services et de conseil en informatique		
- Quote-part du capital détenu :	99,92	%
- Valeur nominale des titres détenus :	0,305	€uros
- Capital social au 31.12.2019 :	9.905.228	€uros
- Capitaux propres au 31.12.2019 :	35.485.021	€uros
- Chiffre d'affaires du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	97.239.812	€uros
- Résultat du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	3.219.402	€uros

Concernant la société ASTEK INDUSTRIE :

- Activité : société de services et de conseil en informatique		
- Quote-part du capital détenu :	99,95	%
- Valeur nominale des titres détenus :	25	€uros
- Capital social au 31.12.2019 :	1.219.750	€uros
- Capitaux propres au 31.12.2019 :	5.645.720	€uros
- Chiffre d'affaires du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	23.333.253	€uros
- Résultat du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	1.179.097	€uros

Concernant la société ASTEK PROJETS ET OFFRES :

- Activité : société de services et de conseil en informatique		
- Quote-part du capital détenu :	100	%
- Valeur nominale des titres détenus :	15,24	€uros
- Capital social au 31.12.2019 :	100.000	€uros
- Capitaux propres au 31.12.2019 :	331.645	€uros
- Chiffre d'affaires du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	1.892.803	€uros
- Résultat du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	326.851	€uros

3

Concernant la société SEMANTYS :

- Activité : société de services et de conseil en informatique		
- Quote-part du capital détenu :	85	%
- Valeur nominale des titres détenus :	2	€uros
- Capital social au 31.12.2019 :	50.000	€uros
- Capitaux propres au 31.12.2019 :	4.471.701	€uros
- Chiffre d'affaires du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	4.163.632	€uros
- Résultat du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	411.729	€uros

Concernant la société CATEP :

- Activité : société de services et de conseil en informatique		
- Quote-part du capital détenu :	100	%
- Valeur nominale des titres détenus :	200	€uros
- Capital social au 31.12.2019 :	100.000	€uros
- Capitaux propres au 31.12.2019 :	475.083	€uros
- Chiffre d'affaires du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	2.981.150	€uros
- Résultat du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	361.384	€uros

Concernant la société ASTEK INTERNATIONAL :

- Activité : société holding		
- Quote-part du capital détenu :	100	%
- Valeur nominale des titres détenus :	100	€uros
- Capital social au 31.12.2019 :	37.000	€uros
- Capitaux propres au 31.12.2019 :	892.208	€uros
- Chiffre d'affaires du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	60.274	€uros
- Résultat du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	499.704	€uros

Concernant la société INTITEK :

- Activité : société holding		
- Quote-part du capital détenu :	100	%
- Valeur nominale des titres détenus :	100	€uros
- Capital social au 31.12.2019 :	565.300	€uros
- Capitaux propres au 31.12.2019 :	8.663.744	€uros
- Chiffre d'affaires du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	4.866.597	€uros
- Résultat du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	2.241.948	€uros

Concernant la société INTITEK FOR INDUSTRY :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique		
- Quote-part du capital détenu :	100	%
- Valeur nominale des titres détenus :	10	€uros
- Capital social au 31.12.2019 :	309.420	€uros
- Capitaux propres au 31.12.2019 :	2.617.201	€uros
- Chiffre d'affaires du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	17.935.477	€uros
- Résultat du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	648.512	€uros

Concernant la société INTITEK FOR MANUFACTURING :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique		
- Quote-part du capital détenu :	100	%
- Valeur nominale des titres détenus :	8	€uros
- Capital social au 31.12.2019 :	367.200	€uros
- Capitaux propres au 31.12.2019 :	514.761	€uros
- Chiffre d'affaires du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	1.946.903	€uros
- Résultat du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	(1794)	€uros

Concernant la société INTITEK FOR PEOPLE :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique		
- Quote-part du capital détenu :	100	%
- Valeur nominale des titres détenus :	10	€uros
- Capital social au 31.12.2019 :	630.000	€uros
- Capitaux propres au 31.12.2019 :	3.590.627	€uros
- Chiffre d'affaires du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	21.746.912	€uros
- Résultat du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	841.417	€uros

Concernant la société AXIBLE TECHNOLOGIES :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique		
- Quote-part du capital détenu :	99,99	%
- Valeur nominale des titres détenus :	1	€uro
- Capital social au 31.12.2019 :	947 050	€uros
- Capitaux propres au 31.12.2019 :	58.756	€uros
- Chiffre d'affaires du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	1.676.451	€uros
- Résultat du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	(78.164)	€uros

Concernant la société INTITEK INTERNATIONAL :

- Activité : société holding		
- Quote-part du capital détenu :	100	%
- Valeur nominale des titres détenus :	100	€uros
- Capital social au 31.12.2019 :	750.000	€uros
- Capitaux propres au 31.12.2019 :	545.306	€uros
- Chiffre d'affaires du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	0	€uro
- Résultat du dernier exercice clos au 31.12.2019 :	(8.588)	€uros

1.2.2 Périmètre International

Concernant la société ASTEK SHANGHAI INFORMATION TECHNOLOGY CO :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique		
- Quote-part du capital détenu :	100	%
- Valeur nominale des titres détenus :	NC	
- Capital social :	123.139	€

La société ASTEK SHANGHAI INFORMATION TECHNOLOGY CO a enregistré, au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de **2.421.389 €** pour un résultat net de **(22.725) €**.

Concernant la société ASTEK HONG-KONG INNOVATION TECHNOLOGY PTE LIMITED :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 1 HKD
- Capital social : 10.000,00 HKD

La société ASTEK HONG-KONG INNOVATION TECHNOLOGY PTE LIMITED a enregistré, au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de **114.795 €** pour un résultat net de **12.398 €**.

Concernant la société ASTEK POLSKA :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 50 ZL
- Capital social : 50.000 ZL

La société ASTEK POLSKA a enregistré, au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de **28.912.626 €** pour un résultat net de **1.410.071 €**.

Il est rappelé que la société ASTEK POLSKA détient 100% des titres de la société CORES Service, elle-même détenant 100% des titres de la société ProSoftlab.

Concernant la société ASTEK MAURITIUS LTD :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 20.084 Rps
- Capital social : 20.084.000 Rps

La société ASTEK MAURITIUS LTD a enregistré, au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de **2.644.983 €** pour un résultat net de **41.653 €**.

Concernant la société ASTEK MADAGASCAR SARLU :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 20.000 Ariary
- Capital social : 100.000 Ariary

La société ASTEK MADAGASCAR SARLU a enregistré, au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de **253.322 €** pour un résultat net de **(34.296) €**.

Concernant la société ASTEK SERVICES LTD :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 1 Livre
- Capital social : 1.000 Livres

La société ASTEK SERVICES LTD a enregistré, au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de **2.260.750 €** pour un résultat net de **446.533 €**.

Concernant la société VIA CONSULTANTS INFORMATIQUES (2000) INC :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 60 %
- Valeur nominale des titres détenus : NC CAN\$
- Capital social : NC CAN\$

La société VIA CONSULTANTS INFORMATIQUES (2000) INC, devenue depuis la société ASTEK CANADA a enregistré, au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de **8.143.890 €** pour un résultat net de **519.908 €**.

Concernant la société ASTEK QUEBEC INC :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 50 %
- Valeur nominale des titres détenus : 1 CAN\$
- Capital social : 100 CAN\$

La société ASTEK QUEBEC INC, absorbée depuis par la société ASTEK CANADA, a enregistré, au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de **1.380.444 €** pour un résultat net de **(75.922) €**.

Concernant la société ASTEK MIDDLE EAST IT :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 49 %
- Valeur nominale des titres détenus : 1.000 UAE
- Capital social : 300.000 UAE

La société ASTEK MIDDLE EAST IT a enregistré, au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de **1.653.414 €** pour un résultat net de **(215.644) €**.

Concernant la société ASTEK SAUDI ARABIA :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 1 SAR
- Capital social : 100 SAR

La société ASTEK SAUDI ARABIA a enregistré, au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de **114.789 €** pour un résultat net de **8.017 €**.

Concernant la société ASTEK TECHNOLOGY AUSTRALIA PTY LIMITED :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 1 AUS\$
- Capital social : 1 AUS\$

La société ASTEK TECHNOLOGY AUSTRALIA PTY LIMITED a enregistré, au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de **160.354 €** pour un résultat net de **(618) €**.

Concernant la société ASTEK SINGAPORE INNOVATION TECHNOLOGY PTE. LTD

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 1 SGD
- Capital social : 1 SGD

7



La société ASTEK SINGAPORE INNOVATION TECHNOLOGY PTE. LTD a enregistré, au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de **2.588.871 €** pour un résultat net de **177.870 €**.

Concernant la société ASTEK MALAYSIA SERVICES SDN. BHD

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 1 RM
- Capital social : 1 RM

La société ASTEK MALAYSIA SERVICES SDN. BHD a enregistré, au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de **483.088 €** pour un résultat net de **(23.844) €**.

Concernant la société ASTEK INNOVATION IBERIA S.L.U. :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 100 €
- Capital social : 3.000 €

La société ASTEK INNOVATION IBERIA S.L.U. a enregistré, au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de **156.975 €** pour un résultat net de **(230.968) €**.

Concernant la société INTITEK POLSKA SARL :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 85 %
- Valeur nominale des titres détenus : 5.000 ZL
- Capital social : 1.000.000 ZL

La société INTITEK POLSKA SARL a enregistré, au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de **6.500.000 €** pour un résultat net de **531.207 €**.

Concernant la société INTITEK TMA CANADA :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 75 CAN\$
- Capital social: 962.025 CAN\$

La société INTITEK TMA CANADA a enregistré, au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de **1.546.541 €** pour un résultat net de **270.974 €**.

Concernant la société INTITEK TMA IBERICA :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 95 %
- Valeur nominale des titres détenus : 100 €uros
- Capital social : 150.000 €uros

La société INTITEK TMA IBERICA a enregistré, au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de **831.342 €** pour un résultat net de **(2.802) €**.

Concernant la société INTITEK AMERICA :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 0,01 \$
- Capital social : 1 \$

La société INTITEK AMERICA a enregistré, au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de **106.558 €** pour un résultat net de **10.243 €**.

Concernant la société ASTEK (Belgique) :

- Activité : société de services et de conseil en informatique
- Quote-part du capital détenu : 99,83 %
- Valeur nominale des titres détenus : 100 €uros

La société ASTEK (Belgique) a enregistré, au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de **0 €** et un résultat de (14.820) €.

Concernant la société ASTEK SUISSE :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 99 %
- Valeur nominale des titres détenus : 100 CHF
- Capital social : 100.000 CHF

La société ASTEK SUISSE n'a aujourd'hui plus aucune activité.

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 12 décembre 2016, il a été procédé à la dissolution de la société ASTEK SUISSE et à la nomination de la fiduciaire COFIGEN S.A. en qualité de Liquidateur amiable.

Concernant la société ASTEK VIETNAM :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Capital social : 3.200.000.000 Vietnam dong 200.000 US\$

La société ASTEK Viet-Nam n'a plus à ce jour aucune activité.

Concernant la société d'ASTEK SERVICIOS DE CONSULTARIAT ESPANA S.L.

- Activité : société de services et de conseil en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 50 Euros

La société ASTEK SERVICIOS DE CONSULTARIAT ESPANA S.L. est en sommeil et n'a aujourd'hui plus aucune activité ni aucun salarié.

Concernant la société ASTEK SERVICIOS DE CONSULTORIA AMERICA LATINA :

- Activité : société de services et de conseil en informatique
- Quote-part du capital détenu : 99 %
- Valeur nominale des titres détenus : 1 peso

La société ASTEK SERVICIOS DE CONSULTORIA AMERICA LATINA est en sommeil et n'a aujourd'hui plus aucune activité ni aucun salarié.

II - Evénements important survenus dans le Groupe au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice, le Groupe ASTEK a sécurisé un financement de 95 millions d'euros auprès de TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.528.900€, ayant son siège social sis 32 rue de Monceau – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 491 909 446, filiale de TIKEHAU CAPITAL.

Le but de cette opération est d'accélérer significativement la croissance du Groupe, en France comme à l'international, et de participer activement à la consolidation actuelle de l'industrie.

En conséquence, profitant de cette dynamique, l'année 2019 a été marquée tant par des opérations de croissance externe, en France et à l'étranger, que par l'ouverture de nouvelles filiales.

2.1 Croissance du Groupe en France

➤ Rachat du Groupe INTITEK

Au mois de juin 2019, le Groupe ASTEK a pris le contrôle du Groupe INTITEK - Entreprise de services du numérique (ESN) française comptant plus de 800 collaborateurs en France et à l'international, notamment en Espagne, en Pologne et au Canada - en opérant le rachat de la totalité des 5.653 actions composant le capital de la société INTITEK SAS.

Dans un premier temps aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 juin 2019, il a été procédé à l'acquisition, par la société (groupe) astek, de 3.108 actions de la société INTITEK SAS.

Dans un second temps, aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 juin 2019, il a été procédé à l'apport de 2.545 actions de la société INTITEK SAS par la société ROBINSON TECHNOLOGIES au profit de la société (groupe) astek. Cet apport a donné lieu à une augmentation du capital de la Société d'un montant de 90.041 euros, assortie d'une prime d'apport de 13.506.103 €uros, par voie d'émission de 90.041 actions nouvelles, de 1 €uro de valeur nominale chacune, portant le capital de 423.250 €uros à 513.291 €uros.

Afin d'assurer le financement de l'opération, la Société a procédé à la conclusion d'un contrat de souscription relatif à l'émission d'obligations simples de la Société au profit de la société TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT, prêteur.

En garantie des obligations de la Société au titre des engagements pris dans le cadre du financement de l'opération, la Société a signé un contrat de nantissement des titres de la Société au profit de TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT.

La Société a également accordé à la société TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT les sûretés suivantes :

- un contrat-cadre de nantissemments de premier rang de comptes-titres financiers portant sur les titres des filiales directes détenus par la Société ;
- un contrat de nantissement de comptes bancaires de la Société ;
- un contrat de nantissement de prêt intra-groupe ;
- un contrat de nantissement de fonds de commerce de la Société ;
- un contrat de subordination.

A l'occasion de ce rachat, il a été procédé à un remaniement de la Direction. Suite à la démission des anciens Présidents et Directeurs Généraux, Monsieur Julien GAVALDON a été nommé en qualité de nouveau Président des sociétés françaises du Sous-Groupe INTITEK et Monsieur Yoann ROULEAU a été nommé en qualité de mandataire social pour chacune des filiales étrangères du Sous-Groupe.

En outre, en date du 3 mars 2020, la décision a été prise de transférer le siège social au 77/81 ter rue Marcel Dassault, Les Patios, Bâtiment D, 92100 – BOULOGNE-BILLANCOURT pour l'ensemble des sociétés du Sous-Groupe INTITEK. A noter que le siège de la société AXIBLE TECHNOLOGIES a été transféré pour sa part en date du 31 décembre 2019.

➤ Prise de participation complémentaire dans la société AXIBLE TECHNOLOGIES

Entre les mois de décembre 2019 et de janvier 2020, la société INTITEK FOR MANUFACTURING, a augmenté son pourcentage de participation dans sa filiale, la société AXIBLE TECHNOLOGIES, suite à une opération de réduction/augmentation de capital menée aux fins de reconstituer ses capitaux propres.

Suite à cette opération, le pourcentage de détention du Sous-Groupe INTITEK est passé de 69.96% à 99.99%.

2.2 Croissance du Groupe à l'international

➤ Immatriculation d'une nouvelle filiale à Hong-Kong

Le 03 janvier 2019, la société ASTEK INTERNATIONAL a procédé à l'immatriculation d'une nouvelle filiale à Hong-Kong, sise Office 4, 10/F Kwan Chart – Tower n°6 – Tonnochy Road Wanchai – Hong Kong et dénommée ASTEK HONG-KONG INNOVATION TECHNOLOGY PTE LIMITED.

L'objectif de cette implantation est de confirmer la présence de la société ASTEK sur le marché chinois, déjà présente à travers la société ASTEK SHANGHAI INFORMATION TECHNOLOGY CO.

➤ Immatriculation d'une nouvelle filiale en Arabie Saoudite

Le 15 juillet 2019, la société ASTEK INTERNATIONAL a procédé à l'immatriculation d'une nouvelle filiale en Arabie Saoudite sise 7022 Qanat As Suwais – Al Aqeeq Dist – Unit No 111 – Riyadh 13515 – 3989 (Arabie Saoudite) et dénommée ASTEK SAUDI ARABIA.

L'objectif de cette implantation est de renforcer encore la position de la société ASTEK INTERNATIONAL dans le Moyen-Orient, déjà présente à travers la société ASTEK MIDDLE EAST IT.

➤ Restructuration des filiales au Canada

Le 1er novembre 2019, la société ASTEK INTERNATIONAL a cédé à la société VIA CONSULTANTS INFORMATIQUE (2000) INC. les 50 actions qu'elle détenait dans le capital de la société ASTEK QUEBEC, laquelle en est devenue associé unique.

Le 15 novembre 2019, la société ASTEK QUEBEC a été liquidée en faveur de sa maison-mère, la société VIA CONSULTANTS INFORMATIQUE (2000) INC.

Enfin, le 20 novembre 2019, la société VIA CONSULTANTS INFORMATIQUE (2000) INC. a procédé à un changement de dénomination sociale, qui est désormais la suivante : ASTEK CANADA INC.

➤ Achat d'une nouvelle filiale en Pologne

Le 09 décembre 2019, la société ASTEK POLSKA, détenue par la société ASTEK INTERNATIONAL, a procédé à l'achat d'une nouvelle filiale en Pologne, dénommée CORE SERVICES SP. Z O.O, sise Bureau Jana Długosza 60, 51-162 Wrocław, (Pologne) détenant elle-même la société PROSOFTLAB, sise ul, Jana Długosza 60, 51-162 Wrocław (Pologne).

L'objectif de cette implantation est d'accroître et de diversifier la présence du Groupe en Pologne, déjà fortement implanté avec la société ASTEK POLSKA dans ce pays.

III - Evènements importants survenus dans le Groupe entre la date de clôture de l'exercice et la date de l'Assemblée

➤ Impact de la crise « coronavirus » sur le Groupe

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'entreprise a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un évènement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

A la date d'établissement des comptes de l'entreprise, l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Cependant il n'existe pas d'incertitudes significatives sur la capacité de l'entité de poursuivre son exploitation.

IV - Activité de la société en matière de recherche et de développement

Au regard de la thématique du Crédit Impôt Recherche, la société (groupe) astek a mandaté un cabinet en étroite collaboration avec des experts scientifiques pour identifier des projets éligibles.

Les dépenses allouées au niveau du Groupe s'élèvent à **9.891 K Euros**. La créance d'impôt correspondante est de **2.968 K Euros**.

V – Endettement net du Groupe

L'endettement du Groupe au 31 décembre 2019 était le suivant (en milliers d'euros) :

	2019	2018
Dettes Financières	77 745	22 160
Trésorerie nette	11 684	3 437
Dettes Financières Nettes	66 061	18 723

Dont IFR16 de 13,1 millions d'euros

Au cours de l'exercice, le Groupe ASTEK a sécurisé un financement de 95 millions d'euros auprès de TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT par la conclusion d'un contrat de souscription relatif à l'émission d'obligations simples de la Société (groupe) astek au profit de la société TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT, à maturité 7 ans, avec un taux variable Euribor 3M (couvert par un contrat de CAP).

Au 31 décembre 2019, dans le cadre de ses opérations d'acquisitions, le Groupe a tiré cet emprunt à hauteur de 37 millions d'euros.

A cette occasion, la société (groupe) astek s'est engagée à respecter les covenants financiers suivants (sur la base des comptes consolidés) :

- Ratio de Couverture du Service de la dette : Cash-Flow Libre Consolidé / EBITDA Consolidé
- Ratio de levier : Dettes financières nettes consolidées / EBITDA Consolidé

Au 31 décembre 2019, le Groupe respecte ces ratios.

VI - Evolution prévisible et perspectives d'avenir du Groupe

Le Groupe est engagé dans un plan de développement de son chiffre d'affaires et d'augmentation de sa marge à horizon 3 ans.

Néanmoins, la crise liée au Covid-19 risque de provoquer sur l'année 2020 une nette diminution du chiffre d'affaires et de la rentabilité, dont les proportions sont difficiles à évaluer à ce jour, comme les impacts sur les années futures.

Enfin, votre Commissaire aux Comptes relate dans son rapport l'accomplissement de leur mission tant au niveau de notre Société qu'à celui du Groupe ASTEK.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont proposées, et plus particulièrement les comptes consolidés conformément aux articles L.225-100 et L.233-16 du Code de Commerce.



Julien GAVALDON
Président du Directoire

(groupe) astek
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 494.400 €uros
Siège social : 77/81 Ter rue Marcel Dassault
Les Patios – Bâtiment D
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
489 800 805 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Le trente juin,
A midi.

[.../...]

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire sur la gestion de la Société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2019, du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire, et du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission, approuve les comptes annuels dudit exercice, à savoir le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale constate qu'il n'a été engagé, au titre de l'exercice écoulé, aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Résolution ADOPTÉE à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés
421.238 voix POUR
0 voix CONTRE
0 voix ABSTENTION

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, décide d'affecter au compte « report à nouveau » le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, d'un montant de **6.755.362 €uros**.

Après affectation le compte, le compte « report à nouveau » est porté de **26.199.141 €uros** à **32.954.503 €uros**.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

1

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	NOMBRE D' ACTIONS
2016	0 Euro	n/a	n/a	492.400
2017	0 Euro	n/a	n/a	492.000
2018	0 euro	n/a	n/a	492.000

Résolution ADOPTÉE à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés
421.238 voix POUR
0 voix CONTRE
0 voix ABSTENTION

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Résolution ADOPTÉE à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés
421.238 voix POUR
0 voix CONTRE
0 voix ABSTENTION

[.../...]

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Julien GAVALDON
Président du Directoire